



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11057/Add.81
25 novembre 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 24 novembre 1973 :

1. Rapports des postes d'observation sur les activités terrestres :

a) PO Mar 1/ : Entre 4 h 10 2/ et 14 h 56 des membres des forces israéliennes avec un véhicule ont réoccupé la position située à l'ouest du poteau-frontière 33, au point 2004-2904 (coordonnées approximatives).

b) PO Ras : Entre 5 h 30 et 15 h 30 des membres des forces israéliennes avec un véhicule blindé de transport de troupe ont réoccupé la position située au nord du poteau-frontière 19, au point 1907-2749 (coordonnées approximatives).

c) PO Hin : Entre 7 h 30 et 14 h 30 des membres des forces israéliennes avec un véhicule blindé de transport de troupe ont réoccupé la position située près du poteau-frontière 11, au point 1799-2788 (coordonnées approximatives).

2. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

a) Entre 9 heures et 10 h 30 un troupeau de chèvres appartenant à un ressortissant libanais aurait essuyé, alors qu'il se trouvait à 1,5 km au sud-est de Kfar Chouba (coordonnées approximatives 21-50-3035), un tir d'arme automatique en provenance du territoire israélien qui aurait causé la mort de 50 chèvres.

b) Entre 16 h 50 et 17 h 20 plusieurs obus de mortier en provenance du territoire israélien seraient tombés dans la région libanaise de Rachaya El Foukhar (coordonnées approximatives 2127-3065). Des dommages matériels ont été signalés.

Les plaintes ci-dessus n'ont pas été confirmées par les observateurs de l'ONU.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).